

Conditions générales des cours FSG

Etat : 01.03.2024

Inscriptions

Sauf avis contraire, le secrétariat FSG, Bahnhofstrasse 38, 5000 Aarau est le poste d'annonce pour tous les cours FSG. Les inscriptions ne sont possibles qu'en ligne (stv-fsg.ch/fr/cours) ou par courrier. Elles sont fermes. En règle générale, les inscriptions sont confirmées par courriel dans un délai de 14 jours. Les participant.e.s reçoivent le programme détaillé et la facture du cours au plus tard deux semaines avant le cours. Sont admises à la formation de base (gymnastique P+E, esa) les personnes âgées d'au moins 18 ans durant l'année. Renseignements sous ausbildung@stv-fsg.ch ou par téléphone au no. 062 837 82 23.

Annulations / Changements d'inscription

Tout désistement ou changement d'inscription est à motiver par écrit avant le début du cours. Des frais de traitement sont facturés en fonction du moment où l'annulation/le changement d'inscription survient. Fait office de date d'annulation ou de changement la réception la date de réception (cachet de la poste) de la communication écrite au secrétariat de la FSG.

Date d'annulation et de changement des cours en présentiel

Frais de traitement	Frais de traitement
Plus de 30 jours avant le début du cours	pas de frais de traitement
Entre 15 et 30 jours avant le début du cours	CHF 20.00
Moins de 15 jours avant le cours	CHF 50.00
Absence du cours	Prix total du cours
Interruption	Prix total du cours

Date d'annulation et de changement des cours en distanciel

Cours en distanciel	Frais de traitement
Plus de 30 jours avant le début du cours	pas de frais de traitement
Entre 30 et 15 jours avant le début du cours	CHF 20.00
Absence du cours	Prix total du cours
Interruption du cours	Prix total du cours

Désistement sans frais

En cas de désistement pour raisons de santé (envoyer le certificat médical au plus tard 14 jours après le début du cours au secrétariat FSG) ou de décès dans la famille ou en cas d'annonce d'une personne de remplacement (qui doit remplir les conditions requises), les frais d'annulation ne sont pas facturés.

Conditions d'annulation différentes de partenaires tiers

La FSG se réserve le droit de facturer des frais au nom de tiers pour l'hébergement, les repas ou autres. Il peut en effet arriver que des partenaires (hôtels, chemins de fer de montagne, etc.) aient des conditions d'annulation différentes

Organisation du cours

Pour des raisons d'organisation, la FSG se réserve le droit de reporter ou de regrouper des cours en temps voulu, de modifier le lieu du cours et le programme, voire de l'annuler. Dans ce cas aucun frais n'est facturé. En cas de défaillance de la direction du cours, la FSG peut changer un.e directeur.trice de cours.

Nombre de place et déroulement

Un nombre minimal d'inscriptions est requis. La FSG se réserve dès lors le droit d'annuler le cours le cas échéant. Tous les montants perçus sont alors reversés aux participant.e.s. Toute autre réclamation est exclue.

Lorsque le nombre d'inscriptions dépasse le nombre maximal de participant.e.s, les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre de réception.

Prix des cours

Le prix du cours est indiqué dans la publication. Les membres FSG déclaré.e.s comme actifs (cat. 1-9) ainsi que les personnes possédant une carte de fonctionnaires bénéficient du tarif réservé aux membres. Tout changement de prix reste réservé. Les personnes renonçant à des prestations incluses dans le prix du cours (hébergement, repas ou autre) ne peuvent pas prétendre à une réduction du prix du cours.

Le statut de membre (ou le statut de profil pour les cours J+S) pris en compte est celui saisi dans la base de données au moment de l'inscription. Les personnes inscrites peuvent annoncer au secrétariat un éventuel changement de statut au plus tard 30 jours avant le cours. Passé ce délai, aucune modification de la facture ne sera possible !

Les frais de déplacement sont à la charge des participant.e.s. Le prix du cours est payable dans les 30 jours suivant la réception de la facture. Les participant.e.s ayant reçu un rappel de paiement doivent s'acquitter de frais de rappel de Fr. 10.- par rappel en sus des frais du cours.

Cours avec Jeunesse et Sport (J+S)

Tous les cours comportant le logo J+S comprennent la formation et la formation continue de moniteurs.trices avec J+S. Seules les personnes âgées d'au moins 18 ans l'année du cours sont admises aux cours J+S. Pour les offres J+S, les inscriptions doivent transiter par le coach J+S via l'inscription en ligne (www.jugendundsport.ch) ou s'effectuer à l'aide du formulaire J+S à adresser à l'organisateur.

Allocation pour perte de gain (carte APG) pour cours J+S

Seuls les cours organisés par l'OFSPPO ou un office cantonal du sport donnent droit aux participant.e.s de bénéficier de l'allocation pour perte de gain. Conformément aux dispositions légales, la Confédération ne verse pas d'allocation pour perte de gain pour les cours organisés par les fédérations sportives.

Protection et utilisation des données

Concernant le traitement des données personnelles, la FSG se conforme aux dispositions en vigueur sur la protection des données, en particulier les dispositions de la LPD. Par ailleurs, la Déclaration de la FSG sur la protection des données, respectivement les directives internes de la FSG sur la protection des données, s'applique au traitement des données personnelles en lien avec les cours FSG. En ce qui concerne l'administration des cours de juges, il est renvoyé aux directives sur la protection des données et sur l'utilisation de la base de données des juges.

Par leur inscription, les participant.e.s consentent à ce que les données pertinentes pour la formation (entre autres nom et prénom, sexe, date de naissance, adresse courriel, numéro de téléphone, société) indiquées lors de l'inscription ou enregistrées dans la base de données des membres de la FSG soient utilisées par la FSG ou par des tiers mandatés par celle-ci dans le but d'organiser l'inscription et le déroulement du cours. Lors de l'utilisation, il est tenu compte du principe de proportionnalité dans la mesure où les détails inutiles pour le but en question sont laissés de côté (sur les listes des participant.e.s par exemple). Les participant.e.s consentent à ce que les informations FSG portant sur le déroulement du cours ainsi que toute autre information et offre leur soient transmises à l'adresse électronique indiquée.

Qui plus est, en s'inscrivant les participant.e.s autorisent la FSG à transmettre, voire conserver, leurs données notamment aux fins suivantes :

Communication aux associations membres FSG, respectivement à la personne en charge de l'administration, de l'attestation nouvellement obtenue ou acquise de juge et/ou de moniteur.trice ou d'expert.e J+S/esa et de gymnastique P+E dans le but de garantir le bon fonctionnement du cours (planification d'intervention des directeurs.trices de cours, évaluation/archivage en cas de démission d'un poste (assurance qualité entre autres)).

Par leur inscription, les participant.e.s confirment l'exactitude des données transmises. Ils ou elles peuvent en tout temps demander d'obtenir des renseignements sur leurs données personnelles et, le cas échéant, demander à la division de la formation (ausbildung@stv-fsg.ch) de les rectifier et (dans la mesure où des tâches administratives et organisationnelles ne s'y opposent pas) d'effacer les données personnelles traitées.

Prises de photos et de films par les participant.e.s et par la FSG

La prise privée de photos ou de films pendant le cours est soumise au consentement explicite de la direction du cours. Leur publication sur internet est interdite. Les photos et films ne peuvent être utilisés qu'à des fins privées.

La Fédération suisse de gymnastique peut prendre des photos et vidéos durant le cours et s'en servir à ses propres fins (publicité, compte rendu, internet, publications, Gymlive, etc.). Les participant.e.s y consentent de par leur inscription au cours. Il est possible de demander ultérieurement à la division de la formation (ausbildung@stv-fsg.ch) d'effacer ou de rendre méconnaissables les films et photos utilisés ; toutefois, il n'existe aucun droit en la matière.

Responsabilité et assurance

Dans le cadre des cours qu'elle met sur pied, la FSG décline toute responsabilité pour les dommages survenus dans la mesure où la loi le permet. Il est de la responsabilité des participant.e.s de contracter une assurance suffisante. La FSG ne peut être tenue pour responsable des vols et pertes d'objets.

Les participant.e.s ne peuvent faire valoir aucun droit - notamment le remboursement des frais de cours - dans le cas où les objectifs du cours ne sont pas atteints ou si l'attestation de cours n'est pas remise.

Conformément au règlement de la Caisse d'assurance de sport (CAS), les participant.e.s déclaré.e.s comme membres FSG sont assuré.e.s contre les accidents (en complément d'assurances tierces), les bris de lunettes et la responsabilité civile.

Modifications des conditions générales

La FSG se réserve le droit de modifier les CG en tout temps. Fait foi la version en vigueur au moment de l'inscription, version qui ne peut pas être modifiée unilatéralement pour la conclusion du présent contrat.

Clause de sauvegarde

Si une disposition des présentes CG est invalide ou incomplète, ou si son exécution est impossible, cela n'affectera pas la validité des autres parties. Dans ce cas, la disposition invalide doit être remplacée par une disposition valide qui permet d'atteindre l'objectif prévu du contrat de manière juridiquement admissible et qui se rapproche le plus possible, de par son contenu, de l'intention initiale. Il en va de même en cas de lacune.

Election de for

Tous les litiges juridiques avec la FSG sont soumis au droit suisse. Le for est situé à Aarau.